



Le Président,

Monsieur François BROCARD
Maire
Mairie
1 place Maurice Faure
26340 SAILLANS

Le 13 février 2025, Alixan,

Réf. D25ADN-0107

Objet : Ouverture commerciale progressive des services très haut débit sur fibre optique sur votre commune !

Monsieur le Maire,

J'ai le plaisir de vous annoncer que la commercialisation des services très haut débit sur fibre optique démarrera le 24 mars 2025 sur votre commune.

Le périmètre de la poche en cours de déploiement (PR 4-28) sur votre commune est découpé en 4 « zones arrière de point de mutualisation » ou ZAPM. Le démarrage de la commercialisation pour ces zones s'échelonne selon le calendrier suivant (cf. carte ci-jointe) :

ZAPM	Date des premières ouvertures commerciales
PMT_26289_YAL1	24/03/2025
PMT_26289_YAL2	24/03/2025
PMT_26289_YAL3	15/04/2025
PMT_26289_DROM	T4 2025

7 opérateurs (fournisseurs d'accès internet) seront disponibles notamment les 4 grands opérateurs nationaux que sont Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR, mais également NordNet, Ozone et Rézine.

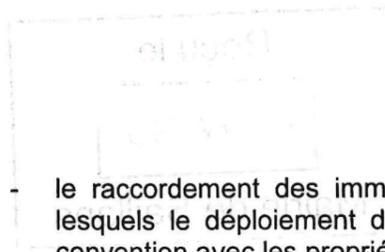
Je tiens à vous indiquer que chaque opérateur dispose de sa propre stratégie de mise en service commerciale. Il est donc possible que tous ne soient pas présents à l'ouverture d'une zone. De plus, ces derniers peuvent également commencer à démarcher les usagers 45 jours avant la date d'ouverture commerciale effective et vous solliciter dans cette optique.

Cette commercialisation est gage du succès de la politique publique mise en œuvre sur nos départements et nous vous invitons à y contribuer tout en respectant des principes de neutralité et de libre concurrence.

L'ouverture commerciale des services très haut débit sur fibre optique est progressive. Tous les foyers ne sont pas éligibles à la date d'ouverture car il reste encore des travaux à réaliser. Ils concernent :

- les situations complexes qu'ADN doit encore débloquent (conventionnement, attente d'autorisation)





- le raccordement des immeubles, des lotissements privés et des logements pour lesquels le déploiement doit passer en façade qui nécessitent la signature d'une convention avec les propriétaires ou syndics de propriétés.

De plus, le délai de raccordement peut être plus long, jusqu'à 6 mois environ, pour les foyers éligibles mais éloignés du réseau (situés à plusieurs centaines de mètres du Point de Branchement Optique).

Pour être tenu informé de leur éligibilité à la fibre optique, les administrés pourront consulter notre outil d'éligibilité « A quand la fibre chez moi ? » que je vous invite à diffuser largement : <http://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite>

Une fois le réseau construit, celui-ci est confié à l'exploitant ADTIM FTTH. Sa mission principale est d'assurer l'exploitation technique et la commercialisation du réseau auprès des opérateurs.

Pour toute question relative au raccordement des logements, les administrés pourront contacter la hotline d'ADTIM FTTH au 04 82 48 00 18 (prix d'un appel local).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Didier Claude BLANC

PJ :

- Carte du périmètre de déploiement de la commune
- Plaquette « La Fibre est là »
- Le « guide des bonnes pratiques » d'ADTIM FTTH
- Fiche « Les étapes pour un raccordement réussi » d'ADTIM FTTH
- Fiche « Une question sur le réseau fibre: quoi faire, qui contacter »

Une copie de ce courrier est envoyée à vos conseillers départementaux et à votre EPCI.



Poche de réalisation

Saillans
(PR 4-28)

-  Ouverture commerciale le 24/03/2025
-  Ouverture commerciale le 15/04/2025
-  Travaux en cours
Ouverture commerciale prévisionnelle
au T4 2025

